



Association loi 1901
Crèche à domicile
Spécialiste de la garde partagée
Prise en charge de l'enfant vulnérable

COURRIER AOÛT 2019 **À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTES À DOMICILE**

☞ FERMETURE ASSOCIATION :

L'association sera fermée du 08 au 25 août inclus.

Les **clôtures de payes** devront donc être effectuées **le dernier jour du mois impérativement** du fait des délais qui se sont restreints pour effectuer les déclarations des heures à PAJEMPLOI (du 25 jusqu'au 05 du mois suivant) mais aussi du fait que nous avons beaucoup de fins de contrats à traiter en débuts et fins de mois.

Il vous faudra donc nous **renvoyer les calendriers horaires si possible quelques jours avant la fin du mois et impérativement le dernier jour de travail** si c'est en cours de mois.

Pour les fins de contrats : il vous faudra donc également **anticiper pour l'envoi du dernier calendrier horaire si vous terminez le contrat pendant cette période** puisque vous devez légalement remettre tous les documents de fin de contrat à votre salarié(e) le dernier jour de travail (ou au plus tard le dernier jour du contrat si ce n'est pas le même).

N'oubliez pas non plus de nous **renvoyer les fiches de renseignements dès que les dates de préavis sont confirmées.**

☞ PAJEMPLOI (rappel) :

Nous vous conseillons d'attendre que tout soit correctement paramétré au niveau des **bulletins PAJEMPLOI** (ce n'était toujours pas le cas sur les bulletins de juin) et que les délais de versement des salaires soient confirmés **pour souscrire à l'option PAJEMPLOI + si vous envisagez cette possibilité.**

☞ LES FORMATIONS :

Trêve des formations pour la période estivale !

Le module IV programmé au mois d'octobre est reporté au mois de janvier 2020, du **07 au 13 janvier**, par manque de participant-es.

Un Google Form a été envoyé à tout-es les interveant-es à domicile pour leurs souhaits de formation sur l'année 2020. Merci de bien vouloir y répondre si cela n'est pas encore fait.

Pour faciliter le choix des semaines de formation, il sera proposé aux adhérent-es de nous communiquer les semaines de congés payés ou sans solde. Ainsi nous pourrons plus facilement proposer des remplacements formation. Un questionnaire en ligne sera envoyé au mois de septembre.

Voici la programmation à venir.

La formation SST et le recyclage SST proposés est finançable uniquement via votre CPF.

Suite à la réforme de la formation professionnelle, l'OPCO (Opérateurs de Compétences) des Entreprises de proximité conseille d'utiliser les heures CPF rapidement. Pour rappel, les anciennes heures DIF sont à utiliser avant le 1^{er} janvier 2021.

☞ INFORMATIONS ATELIERS :

Les ateliers à Crèche and do reprendront en septembre ; nous vous communiquerons ultérieurement les dates.

A noter qu'il est prévu un Grand Regroupement Festif, conviant tous les adhérents de Crèche and do et les intervenantes, à l'association **le jeudi 12 septembre à 10 heures**.

A ce sujet, vous allez recevoir fin août une e- invitation.

Concernant les ateliers pour la rentrée 2019/2020, vous pouvez, si vous le souhaitez et si ce n'est pas déjà fait, **inscrire votre (ou vos) enfant(s) sur les ateliers** sachant que:

☞ **Les ateliers d'éveil sensoriel pour les Bébés (à partir de 6 mois et jusqu'à 18 mois)** ont lieu **une fois par mois** à l'association : **le mercredi ou le jeudi matin à 10h**. En fonction du nombre d'enfants inscrits, nous pourrons être amenées à réajuster les ateliers en ouvrant un troisième groupe.

☞ **Les ateliers découvertes pour les enfants à partir de 15-18 mois**, Ces ateliers ont lieu **le vendredi à l'association, 1 semaine sur 2 à 10h**. Et la semaine où il n'y a pas d'atelier, nous proposerons **le jeudi matin un atelier « d'Eveil sensori-moteur »** qui se tiendra au Centre Social de Jolimont de 10h à 11h.

☞ **Les ateliers thématiques pour les enfants à partir de 2 ans**, ont lieu **toutes les semaines le lundi et le mardi à 10 heures**. Une semaine sur deux, nous proposerons à vos enfants **des ateliers autour de la psychomotricité** (séance d'éveil corporel ou motricité fine) et l'autre semaine **autour des thématiques de l'année**. Le groupe en fonction du nombre d'enfants pourra être amené à être scindé. Un roulement aura lieu afin que chaque enfant participe aux différents ateliers !

Le nombre d'enfants par atelier est limité pour le bien-être de chacun. Le besoin de sécurité affective est respecté chez l'enfant. Les intervenantes ont ainsi la possibilité de se situer dans un accompagnement de qualité.

Vous recevrez fin août un e-mail détaillant les ateliers prévus pour la rentrée.

En vous souhaitant un excellent été !
Bien cordialement,

L'équipe de Crèche and Do